FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Remplace la date 28-mars-2022 **Date de révision** 06-févr.-2026 **Numéro de révision** 6.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 20184

Numéro du fiche de données de sécurité 20184

Nom du produit ACIDE CITRIQUE ANHYDRE

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119457026-42-XXXX

Numéro d'index 607-750-00-3

Numéro EC 201-069-1

Numéro CAS 77-92-9

Synonymes 2-HYDROXY-1,2,3-PROPANE TRICARBOXYLIQUE ACIDE, CITRIC ACID ANHYDROUS BP2003/E330/USP27, CITRIC ACID ANH FG 30-100 M, CITRIC ACID ANHYDROUS F6000, CITRIC ACID ANHYDROUS N1560, ACIDE CITRIQUE 0AQ FCC ed7, ACIDE CITRIQUE WV, ACIDE CITRIQUE 0AQ, ACIDE CITRIQUE WV GRAN, CITRIC ACID ANH E330 12-40M LT, CITRIC ACID ANH E330 16-40M YX, CITRIC ACID ANH E330 MG 1200 CB, CITRIC ACID ANH JBN, CITRIC ACID ANHYDROUS F4020, CITRIC ACID ANHYDROUS FINE GRANULAR 51N, CITRIC ACID ANHY WFG JBN, CITRIC ACID ANH LTY JBN, CITRIC ACID ANH JGY JBN, CITRIC ACID ANH WEY JBN, CITRIC ACID ANH P250 PH, CITRIC ACID ANHYDROUS F0000, CITRIC ACID ANHYDROUS F6040, CITRIC ACID ANHYDROUS F7040, CITRIC ACID ANHYDROUS G3015, CITRIC ACID ANHYDROUS F3500, CITRIC ACID ANHYDROUS F2500, CITRIC ACID ANH N1560 FG/PH, CITRIC ACID ANH E330 12 40M RZ, CITRIC ACID ANH N1500 FG/PH, CITRIC ACID ANH 1200 CBE, CITRIC ACID ANHYDROUS 12-40 SUNSHINE, CITRIC ACID ANH E330 12-40M CF, CITRIC ACID ANH MCS, CITRIC ACID ANH S40, CITRIC ACID ANH POWDER CBE, CITRIC ACID ANH F5020 FG PH, CITRIC ACID ANH F6000, CITRIC ACID ANH 12-40 SNE***

Substance pure/mélange Substance

Masse molaire 192.12

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée
Industrie Agro-Alimentaire
Cosmétiques
Applications industrielles diverses
Produit pharmaceutique
Additif alimentaire/alimentaire
Soins personnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**112**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

Catégorie 1
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
CITRIC ACID ANHYDROUS 77-92-9	90 - 100%	Aucune donnée disponible	201-069-1 (607-750-00-3)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
CITRIC ACID ANHYDROUS 77-92-9	5400	>2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Yeux	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Provoque une sévère irritation des yeux.
Cutané(e)	Peut provoquer une légère irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 10 et 30 °C.

Classe d'entreposage (TRGS 510) Indéterminé(e)(s).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible
Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
CITRIC ACID ANHYDROUS 77-92-9	0.44 mg/l	-	0.044 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
CITRIC ACID ANHYDROUS 77-92-9	34,6 mg/kg	3,46 mg/kg	> 1000 mg/l	33,1 mg/kg	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Caoutchouc nitrile	0.3 mm	8.0 heures

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Poudre cristalline
Couleur	blanche
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	~ 153 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 175 °C	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	345 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition	175 °C	
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	6.5 mPa s	@ 20 °C.
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Soluble in the following materials:, Ethanol	
Coefficient de partage	log Pow: -1.72	
Pression de vapeur	0.0002 hPa	@ 25 °C.
Densité relative	1.665	20 °C.
Masse volumique apparente	400 - 1300 kg/m³	
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	~ 0.075 - 2.8 mm	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Masse molaire	192.12

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Agent réducteur. Bases fortes. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Peut provoquer une légère irritation.

Ingestion Inconfort gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
CITRIC ACID ANHYDROUS	5400 mg/kg (Mouse)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 404	Lapin	Cutané(e)			non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 405	Lapin	œil			Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
		Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
		Inhalation	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants
CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Résultats
		Non mutagène

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Informations sur les composants
CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Résultats
		Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut irriter les voies respiratoires

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Leuciscus idus	CL50	440 - 760 mg/L	48 heures	
	Daphnia magna	CE50	1 535 mg/L	24 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Scenedesmus quadricauda	NOEC	425 mg/L	8 jours	

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
CITRIC ACID ANHYDROUS	-	LC50: =1516mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	97 % Biodégradation	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
CITRIC ACID ANHYDROUS	-1.72***

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
CITRIC ACID ANHYDROUS	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID
14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
CITRIC ACID ANHYDROUS - 77-92-9	75.	-

Polluants organiques persistants
non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
CITRIC ACID ANHYDROUS - 77-92-9	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides

	non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul

Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Jitendra Panchal
Préparée par

Remplace la date 28-mars-2022

Date de révision 06-févr.-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation de produit intermédiaire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de produit	PC19 - Intermédiaire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formule
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC3 - Formulations dans les matériaux ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Catégories de produit	PC0 - Autres produits PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants PC12 - Fertilisants PC18 - Encres et toners PC30 - Produits photochimiques PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU20 - Services de santé

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances
- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC3 - Formulations dans les matériaux
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC3 - Formulations dans les matériaux
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Cosmétiques, produits de soins personnels
Type	Worker Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Catégories de produit	PC2 - Adsorbant(s) PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories d'article	AC8 - Articles en papier
Secteurs d'utilisation	SU20 - Services de santé SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Contrôle de l'exposition des consommateurs	
(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales pour toutes activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des

	risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Détergent et Produits de lavage et de nettoyage
Type	Worker Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de produit	PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC28 - Parfums, produits parfumés PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories d'article	AC8 - Articles en papier AC35 - Articles en papier parfumé
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Contrôle de l'exposition des consommateurs

(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales pour toutes activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Industrie du papier.
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Catégories de produit	PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU6a - Fabrication de bois et produits à base de bois SU6b - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à

l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Bâtiment et travaux de construction
Type	Worker Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles

Catégories de produit	PC10 - Préparations pour bâtiment et construction non citées ailleurs
Catégories d'article	AC4 - Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique AC12-1 AC12-2
Secteurs d'utilisation	SU2a - Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b - Industries offshore SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition

	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Contrôle de l'exposition des consommateurs	
(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales pour toutes activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Préparations et composés à base de polymères
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de produit	PC32 - Préparations et composés à base de polymères
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les

	usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Huile
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de produit	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC40 - Agents d'extraction
Secteurs d'utilisation	SU2a - Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b - Industries offshore SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

les effluents, les émissions dans l'air	

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des

	risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements et peintures, solvants, diluants
Type	Worker Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles
Catégories de produit	PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants PC18 - Encres et toners PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU17 - Fabrication générale SU18 - Fabrication de meubles SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Contrôle de l'exposition des consommateurs	
(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales pour toutes activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Produits photochimiques
Type	Worker Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de produit	PC30 - Produits photochimiques
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU20 - Services de santé SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Contrôle de l'exposition des consommateurs	
(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales pour toutes activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fabrication de textiles, cuir, fourrure
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Catégories de produit	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
Catégories d'article	AC5 - Tissus, textile et habillement AC6 - Articles en cuir
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation comme réactif de laboratoire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Catégories de produit	PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC16 - Fluides calorifères PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

les effluents, les émissions dans l'air	

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
Catégories de produit	PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC16 - Fluides calorifères PC17 - Fluides hydrauliques PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus

et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Traitement de surface des métaux
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température
Catégories de produit	PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Agriculture, sylviculture, pêche
Type	Worker Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Catégories de produit	PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC12 - Fertilisants PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Dispositifs médicaux
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Catégories de produit	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU20 - Services de santé SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Contrôle de l'exposition des consommateurs	
(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales pour toutes activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Citric Acid
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro CAS	5949-29-1
CE n° (numéro d'index UE)	201-069-1
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fabrication de substance
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de produit	PC19 - Intermédiaire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide
Remarques	Biodégradable

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux

	réglementations locales et/ou nationales en vigueur

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales pour toutes activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les

sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.